

## PARTIE A STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE :

**CODE ISIN :**

FR0010468975

**DENOMINATION :**

Carrefour Référence Dynamique

**FORME JURIDIQUE :**

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

**COMPARTIMENTS / NOURRICIER**

Non/Oui - Carrefour Référence Dynamique est nourricier de l'OPCVM

EasyETF ASPI Eurozone.

**SOCIETE DE GESTION :**

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

**GESTIONNAIRE FINANCIER, ADMINISTRATIF ET**

**COMPTABLE :**

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS.

**GESTIONNAIRE COMPTABLE ET MIDDLE OFFICE PAR**

**DELEGATION :**

STATE STREET BANQUE SA.

**DEPOSITAIRE :**

BNP - PARIBAS SECURITES SERVICES.

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

Cabinet SELLAM, représenté par Monsieur Patrick SELLAM.

**COMMERCIALISATEUR :**

S2P et CARREFOUR Hypermarchés France, S.A.S.

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**CLASSIFICATION :**

OPCVM Actions des pays de la zone euro.

**OPCVM D'OPCVM :**

**Le FCP est investi en totalité dans un seul OPCVM, le FCP EasyETF ASPI Eurozone et à titre accessoire en liquidités.**

**OBJECTIF DE GESTION :**

L'objectif du FCP est de chercher à répliquer la performance de l'indice ASPI Eurozone, à la hausse comme à la baisse, diminué des frais de fonctionnement et de gestion, des frais de transaction et de la fiscalité éventuelle applicable au fonds.

Le fonds aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et l'évolution de l'indice à un niveau inférieur à 1% (ou 5% de la volatilité de l'indice).

Les performances du fonds seront inférieures à celles du FCP EasyETF ASPI Eurozone compte tenu des frais de fonctionnement et de gestion, des frais de transaction et de la fiscalité éventuelle applicable au fonds.

**INDICATEUR DE REFERENCE :**

La progression de la Valeur Liquidative pourra être comparée à l'indice ASPI Eurozone<sup>1</sup>.

L'indice ASPI (ARESE Sustainable Performance Indices) Eurozone<sup>®</sup> est un indice actions zone Euro mesurant la performance boursière des sociétés engagées au regard de leur responsabilité sociale et environnementale. Il s'agit d'un indice calculé par STOXX Ltd pour la société Vigeo.

La performance de l'indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. L'indicateur de référence est consultable sur : [www.vigeo.com](http://www.vigeo.com)

**STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :**

**Le FCP est investi en totalité dans un seul OPCVM, le FCP EasyETF ASPI Eurozone et à titre accessoire en liquidités.**

**Rappel de l'objectif de gestion du fonds maitre :**

L'objectif du FCP est de chercher à répliquer la performance de l'indice ASPI Eurozone, à la hausse comme à la baisse, diminuée des frais de fonctionnement et de gestion, des frais de transaction et de la fiscalité éventuelle applicable au fonds.

Le fonds aura pour objectif de maintenir l'écart de suivi entre l'évolution de la valeur liquidative du FCP et l'évolution de l'indice à un niveau inférieur à 1% (ou de 5 % de la volatilité de l'indice).

<sup>1</sup>ASPI Eurozone<sup>®</sup> est une marque de Vigeo et fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à AXA Investment Managers Paris. (EasyETF ASPI Eurozone) n'est pas sponsorisé, vendu ou promu par Vigeo, et Vigeo n'émet aucun avis relatif à l'opportunité d'investissement dans ce produit.

**Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maitre :**

La stratégie d'investissement a pour but de constituer un portefeuille répondant en permanence aux règles d'éligibilité du PEA et cherchant à répliquer au mieux l'Indicateur de Référence dans la limite de l'écart de suivi.

Le FCP utilise les ratios dérogatoires énoncés à l'article R214-28 du Code monétaire et financier.

Le FCP investira dans des actions (jusqu'à 100% de son actif) principalement de la zone euro, comprises ou non dans l'indice de référence ; il investira un minimum de 75% de son actif en titres éligibles au PEA. En outre, il pourra recourir à l'achat de produits de taux (jusqu'à 25% de l'actif du FCP).

En outre l'OPCVM aura recours à un ou plusieurs instruments financiers à terme notamment des swaps de taux, d'indices et d'actions et/ou des futures. Ces instruments financiers à terme pourront permettre au gestionnaire soit d'échanger la performance des instruments financiers qu'il a en portefeuille contre la performance de l'indice de référence soit d'échanger la performance des instruments financiers qu'il a en portefeuille contre la performance d'autres instruments financiers (notamment du taux) qui serait elle-même échangée contre la performance de l'indice de référence ou un de ses composants pour permettre la réplification de l'indice ASPI Eurozone.

Par ailleurs les instruments financiers à terme pourront également être utilisés, afin de procéder à des ajustements du fait de mouvements de souscriptions et de rachats de façon à maintenir l'exposition ou la couverture conformément aux cas visés ci-dessus.

L'engagement sur les instruments financiers à terme ne pourra pas être supérieur à la valeur de l'actif.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés quelle que soit leur classification.

L'OPCVM pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM, OPC ou fonds d'investissement (notamment des OPCVM à règles d'investissement allégées, des fonds de fonds alternatifs et des OPC européens non coordonnés). L'ensemble des véhicules utilisés figurant dans la note détaillée.

La trésorerie du FCP est placée dans un objectif de liquidité, de sécurité et de performance, le gestionnaire aura recours aux OPCVM monétaires, à des dépôts, des acquisitions ou cessions temporaires de titres. Le gestionnaire aura également recours à des opérations d'emprunts d'espèces dans le cas où un solde débiteur apparaîtrait.

**L'ensemble des actifs utilisés figure dans la note détaillée.**

**PROFIL DE RISQUES :**

**Rappel du profil de risque du fonds maitre.**

Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui de son maitre.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché

### Considération générale :

Le profil de risque de l'OPCVM est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 8 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs de l'OPCVM est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement (en fonction des conditions politiques, économiques et boursières, ou de la situation spécifique des émetteurs). Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs.

### La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils se verront restituer le capital qu'ils ont investi dans cet OPCVM, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Les principaux risques auxquels le souscripteur est exposé sont les suivants :

#### Risque lié à la gestion indicielle :

Le FCP étant indiciel, le porteur est exposé aux risques liés à l'indice ASPI Eurozone. En cas de baisse de l'indice ASPI Eurozone la valeur liquidative baissera.

En outre, le FCP est exposé à des risques liés aux événements susceptibles d'affecter les marchés de cotation des titres compris dans l'indice et/ou des événements affectant l'indice notamment en cas de non publication de l'indice, d'erreurs de publication de l'indice ou de calcul théorique de l'indice ne pouvant être ajusté sur le marché.

L'OPCVM est soumis à d'autres risques de façon accessoire. Pour plus d'informations sur ces risques, se reporter à la Note Détaillée.

### SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :

Tous souscripteurs

Ce FCP s'adresse à des investisseurs cherchant à exposer leur investissement dans des actions composant l'indice ASPI Eurozone.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque porteur. Pour le déterminer, chaque porteur devra tenir compte de son patrimoine personnel, de sa réglementation, de ses besoins actuels sur un horizon de placement d'au moins 8 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

La durée de placement minimale recommandée est supérieure à 8 ans.

### INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

#### FRAIS ET COMMISSIONS :

##### Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVÉS LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX BAREME
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	2 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant.
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	3% maximum, néant pour les rachats s'effectuant sur la dernière valeur liquidative de chaque année civile.
Commission de rachat acquise à l'OPCVM.	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant.

##### Rappel des commissions du fonds maître :

FRAIS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR, PRELEVÉS LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX BAREME
Commission de souscription (souscriptions effectuées en numéraire ou par apport de titres) non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts.	Taux maximum : 3 % (les compagnies d'assurances du groupe AXA et compagnies du groupe BNP et les participants autorisés sont exonérées du paiement de cette commission lorsque cet OPCVM est utilisé comme support à des contrats libellés en unités de compte)
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant.
Commission de rachat (rachats effectués en numéraire ou par remise de valeurs mobilières) non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts.	Taux maximum : 3 % (les compagnies d'assurances du groupe AXA et compagnies du groupe BNP et les participants autorisés sont exonérées du paiement de cette commission lorsque cet OPCVM est utilisé comme support à des contrats libellés en unités de compte)
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts.	Néant.

### Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (OPCVM inclus)	Taux maximum : 1,5 % Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds
PRESTATAIRE PERCEVANT DES COMMISSIONS DE MOUVEMENT	ASSIETTE	MONTANT
Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	[Néant]
La Société de Gestion		Néant.

##### Rappel des frais du fonds maître :

FRAIS FACTURES AU FCP	ASSIETTE	TAUX BAREME
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net (OPCVM inclus)	Taux maximum : 0,6% Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP

### Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Pour les opérations de mise en pension et pour les prêts de titres un partage de la rémunération peut s'opérer entre l'OPCVM et la société de gestion.

#### Commissions en nature :

La Société de Gestion a passé des accords de soft-commissions avec quelques courtiers français et étrangers. Aux termes de ces accords, les courtiers prennent en charge des outils d'information utilisés par les gérants dans l'exercice de leur métier.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

#### REGIME FISCAL :

Fiscalité des OPCVM

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un contrat d'assurance vie, les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité des contrats d'assurance vie.

Si la souscription aux parts du FCP relève de la participation à un Plan d'Epargne en Actions (PEA), les souscripteurs se verront appliquer la fiscalité relative aux PEA.

Ces informations ne sauraient se substituer à celles fournies dans le cadre d'un conseil fiscal individuel.

**Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.**

### INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

#### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION / D'ACHAT ET DE RACHAT / DE VENTE :

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et enregistrées par les espaces financiers Carrefour habilités à les recevoir et sont pré - centralisées par S2P chaque jour jusqu'à 22h00 et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée le jour ouvré suivant.

S2P transmet à BNP Paribas Securities Services, State Street Banque et AXA Investment Managers Paris pour règlement/livraison les ordres avant 12h00, le jour ouvré du calcul de la Valeur Liquidative.

**Les demandes de souscriptions et de rachat sont pré -centralisées auprès de S2P**  
dont l'adresse est la suivante :  
1, place Copernic - 91051 Evry Cedex

#### LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Locaux de la société de gestion et du commercialisateur.

#### DECIMALISATION :

Dix millièmes de parts

Les éventuels rompus sont soit réglés en espèces, soit complétés pour la souscription d'une part ou fraction de part supplémentaire.

#### DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Dernier jour de bourse de Paris du mois de mars.

Date de Clôture du premier exercice comptable : Dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2008.

#### AFFECTATION DU RESULTAT :

Capitalisation.

#### FREQUENCE DE DISTRIBUTION :

Possibilité d'acompte(s) sur dividende sur décision de la société de gestion.

**DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

Quotidienne.

Valorisation sur la base des cours de 17h30 (heure de Paris).

La valeur liquidative ne sera pas établie ni publiée les jours de fermeture de la bourse d'EURONEXT PARIS.

La valeur liquidative instantanée sera calculée et publiée par EURONEXT PARIS SA.

**LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

Locaux de la société de gestion et des commercialisateurs.

**DEVISE DE LIBELLE DES PARTS :**

EURO

Code ISIN	Distribution des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine
FR0010468975	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100€

**DATE DE CREATION :**

Ce FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 juin 2007.

Il a été créé le 2 juillet 2007 pour une durée de 99 ans.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de (adresse postale) :

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS**

Cœur Défense – Tour B - La Défense 4  
100, Esplanade du Général de Gaulle  
92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Tél. : 01.44.45.70.00

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS dont le siège social est situé à : Cœur Défense – Tour B - La Défense 4 – 100, Esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie.

Date de publication du prospectus : 02/07/2007

Le site de l'A.M.F. ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**Les porteurs de parts de ce FCP bénéficient d'une information et d'un traitement équivalents à ceux qu'ils auraient s'ils détenaient des parts de l'OPCVM maître EasyETF ASPI Eurozone**